Femmes, égalité des genres et justice climatique

2017/2086(INI) - 18/12/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des droits de la femme et de l'égalité des genres a adopté un rapport d'initiative par Linnéa ENGSTRÖM (Verts/ALE, SE) sur les femmes, l'égalité des genres et la justice climatique.

Le rapport a noté que les femmes sont particulièrement vulnérables au changement climatique et subissent ses effets de manière disproportionnée en raison de leur rôle social, en vertu duquel elles fournissent à la famille de l'eau, de la nourriture et des matières combustibles et s'occupent des autres membres du groupe. Les femmes prennent en charge plus de 70 % des corvées d'eau et de la gestion de l'eau dans le monde.

Dans les régions les plus touchées par le changement climatique, 70 % des femmes travaillent dans le secteur agricole, mais elles ne participent que rarement à l'élaboration des politiques climatiques. Les femmes et les enfants courent quatorze fois plus de risques que les hommes de trouver la mort dans une catastrophe naturelle.

Les femmes ne sont pas que victimes, mais aussi **d'efficaces agents du changement** en développant des stratégies d'atténuation et d'adaptation au sein de leurs communautés et dans des positions de prise de décision. Elles restent sous-représentées dans les organes décisionnels en matière de changement climatique au niveau national dans les États membres de l'Union.

À cet égard, la Commission a été spécifiquement appelée à :

- intégrer le changement climatique dans tous les programmes de développement et à tous les niveaux ;
- promouvoir de **nouvelles méthodes de financement**, révisées à la hausse, et des subventions additionnelles, en particulier pour les activités d'adaptation bénéficiant directement aux femmes ;
- concevoir des indices et à recueillir des données ventilées par sexe lors de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques, des programmes et des projets en matière de lutte contre le changement climatique ;
- orienter leurs programmes vers les régions touchées par les catastrophes naturelles, à accroître leur engagement en matière d'apport d'aide dans ces régions et à agir pour résoudre les problèmes entraînés par les catastrophes naturelles sur place, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants ;
- encourager et à soutenir la création de réseaux entre les organisations féminines et les acteurs de la société civile en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution des politiques en matière de changement climatique ;
- s'assurer que les femmes participent et bénéficient à part entières de tous les financements, programmes et consultations sur le changement climatique organisés avec le soutien de l'Union aux échelons nationaux ou locaux ;
- prendre l'initiative de publier une **communication** globale intitulée «Égalité des genres et changement climatique – Renforcer la résilience et promouvoir la justice climatique dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation».

Étant donné que non seulement elles effectuent la plupart du travail domestique et des tâches de soins non rémunérés mais qu'elles prennent également la plupart des décisions relatives à la consommation au quotidien, le rapport a reconnu que, si elles reçoivent des informations et des possibilités adéquates, les

femmes peuvent influer sur la durabilité par leurs choix. D'après les études réalisées, en optant pour des produits alimentaires locaux, les consommateurs pourraient **réduire d'un niveau allant jusqu'à 5 % leurs émissions de gaz à effet de serre**.

Les députés ont appelé à des actions tenant compte de l'égalité des sexes pour que les femmes ne soient pas seulement considérées comme des bénéficiaires de l'action en faveur du climat mais également comme des entrepreneurs dans le domaine des technologies énergétiques propres. Ils se sont réjouis de l' appel à propositions de la Commission sur les femmes et l'énergie durable, qui met à disposition 20 millions d'euros pour mettre en œuvre des activités à l'appui de l'entrepreneuriat féminin dans le secteur de l'énergie durable dans les pays en développement. Ils ont également encouragé la Commission à accroître ce montant à l'avenir.

Les députés ont considéré que les trois mécanismes financiers mis en place par la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à savoir le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le Fonds d'adaptation, devraient débloquer des financements supplémentaires en faveur d'une politique d'investissement en matière de climat.

En dernier lieu, les députés ont demandé que **le problème des déplacements de populations liés au climat** soit pris au sérieux. Ils se sont ouverts à un débat sur la mise en place d'un dispositif sur la migration climatique et ont appelé à la création d'un groupe d'experts chargé d'examiner la question à l' échelon international. Ils ont plaidé instamment pour que la question de la migration climatique soit mise à l'ordre du jour au niveau international et pour un renforcement de la coopération internationale en vue de garantir la résilience face au changement climatique.